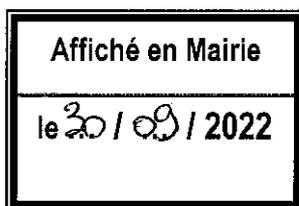


QUINCY-SOUS-SÉNART



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT Face au gymnase 8, rue Franklin Roosevelt

Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la Commune de QUINCY SOUS SENART.

N° 140 / 2022

Le Maire de la Commune de QUINCY SOUS SENART,

VU le code de la route notamment son article R. 411-21-1 ;

VU les articles L 2212-1, L2212-2, L.2213-2, L.2213-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

CONSIDERANT qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique ;

CONSIDERANT qu'il importe d'interdire le stationnement afin d'assurer la sécurité publique pendant la durée de la **46^{ème} Exposition-Vente Minéralogique et Paléontologique** organisée par **le Club Géologique Val D'Yerres Sénart** ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du **vendredi 18 novembre 2022 à partir de 8h00 jusqu'au dimanche 20 novembre 2022 à 21h00**, le stationnement sera interdit sur 2 places de stationnement devant l'entrée de la Salle Georges Pompidou 8, rue Franklin Roosevelt.

ARTICLE 2 : Un barriérage sera mis en place par les services techniques municipaux ainsi que l'apposition du présent arrêté, au droit des places concernées. Le cheminement piétonnier sur le trottoir reste conservé.

ARTICLE 3 : Tout véhicule stationnant indûment dans la voie désignée à l'article 1^{er} du présent arrêté sera considéré comme gênant et fera l'objet d'un enlèvement immédiat en vue de sa mise en fourrière, en application des dispositions des articles R.325-12 et suivants du Code de la route.

ARTICLE 4 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commissaire de Police de Brunoy, M. le chef de poste de la Police Municipale, M. le Directeur de la société Le Moulin Vert, M. le Responsable de la manifestation, M. le président du S.I.V.O.M chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quincy-Sous-Sénart, le 26 septembre 2022.

Le Maire

GARNIER.